



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale du Trésor



# BRÈVES ÉCONOMIQUES DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 42 – Semaine du 17 au 21 octobre 2022

## En bref

### Tunisie :

- Le FMI annonce être parvenu à un accord au niveau des services avec la Tunisie
- La Tunisie adopte de nouvelles mesures de restrictions à l'importation
- La balance commerciale alimentaire en forte dégradation sur les neuf premiers mois de l'année 2022
- Le trafic passager dans les ports tunisiens connaît une augmentation de 46,2% au premier semestre 2022 et retrouve son niveau pré-pandémie
- La Tunisie classée 88ème au rang mondial en matière d'e-gouvernance
- Lancement d'un programme de jumelage Franco-Lituanien avec la Caisse Nationale de Retraite et de Protection Sociale

### Libye :

- Accord sur le remboursement de la dette de 3 pays envers la Libye

## LE CHIFFRE À RETENIR

1,9

Le montant en Md USD du prêt FMI envisagé



## Tunisie

- **Le FMI annonce être parvenu à un accord au niveau des services avec la Tunisie**

Dans le cadre des assemblées annuelles d'automne, une délégation menée par le gouverneur de la banque centrale, le ministre de l'économie et la ministre des finances s'est rendue à Washington pour parachever les discussions techniques autour d'un programme de réforme éligible à un prêt du FMI. Le FMI a annoncé dans [un communiqué du 15 octobre](#) que ces discussions ont abouti à un « staff level agreement », accord au niveau des services du FMI, pour l'octroi d'une facilité élargie de crédit de 1,9 Md USD réparti sur 4 ans. Cette facilité doit appuyer la mise en œuvre d'un programme de réformes visant à (i) renforcer l'équité fiscale, (ii) maîtriser les dépenses et dégager un espace budgétaire pour l'aide sociale, (iii) Renforcer le filet de sécurité sociale, (iv) réformer les entreprises publiques, (v) Accélérer les réformes structurelles visant à stimuler la concurrence et l'investissement (vi) Renforcer la gouvernance et la transparence dans le secteur public, (vii) Favoriser l'adaptation et renforcer la résilience aux changements climatiques et (viii) préserver le pouvoir d'achat des Tunisiens. Cet accord doit encore être approuvé par le conseil d'administration du FMI d'ici la fin de l'année.

- **De nouvelles mesures de restrictions à l'importation sont en cours d'adoption**

Le ministère du Commerce et du Développement des exportations, le ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie et le ministère de la Santé ont rendu public un communiqué conjoint annonçant l'adoption d'un système de contrôle préalable pour garantir la qualité des produits importés et la sécurité des consommateurs, tout en imposant l'importation des produits directement auprès des usines productrices étrangères. Ces dispositions sont entrées en vigueur

le 17 octobre 2022. Le ministère du commerce et du développement des exportations envisagerait aussi des mesures supplémentaires comme le renforcement du contrôle sur l'origine des marchandises, l'augmentation de la valeur de référence en douane, l'élargissement de la liste des produits soumis à l'avance sur l'impôt et la hausse de cette avance. L'Union européenne (dont la France) est concernée par une cinquantaine des 130 lignes tarifaires assujetties à ces nouvelles dispositions. Dans une lettre adressée le 19 octobre à la ministre du Commerce, la Délégation de l'Union Européenne souligne que ces mesures remettent en question de manière rédhitoire les relations commerciales et contractuelles entre partenaires économiques et ne sont pas conformes aux engagements bilatéraux que la Tunisie a pris avec l'UE et à l'OMC.

- **La balance commerciale alimentaire en forte dégradation sur les neuf premiers mois de l'année 2022**

[D'après l'Observatoire National de l'Agriculture \(ONAGRI\)](#), le déficit de la balance commerciale alimentaire est passé de 1,56 Md TND (489 M EUR) au cours des neuf premiers mois de 2021 à 2,49 Md TND (781 M EUR) au cours des neuf premiers mois de 2022, soit une hausse de 62,4%. En valeur, les importations ont enregistré une hausse plus importante (+39,9%) que celle des exportations (+29,8%). Le creusement du déficit observé est principalement le résultat de l'accroissement des importations céréalières (+45,5%), des huiles végétales (+125,6%) et du sucre (+99,8%) et de la diminution des exportations d'agrumes (-25,4%). Ceci étant, au cours de la période susmentionnée, les exportations d'huile d'olive (+31,8%), des produits de la pêche (+24,9%) et de tomates (+13,3%) ont augmenté sur la période. Les prix à l'exportation ont connu des évolutions très différentes : ceux de l'huile d'olive et des agrumes ont respectivement augmenté de 32,1% et 12,7%, tandis que ceux des tomates n'ont augmenté que de 0,2% et que ceux des dattes ont reculé de 4,3%. Par ailleurs, sous l'effet du conflit russo-ukrainien, les prix à l'importation des produits céréalières ont connu une

hausse de 88,5% pour le blé dur, 61,3% pour le blé tendre, 61,9% pour l'orge et de 42,8% pour le maïs entre septembre 2021 et 2022.

- **Le trafic passager dans les ports tunisiens connaît une augmentation de 46,2% au premier semestre 2022 et retrouve son niveau pré-pandémie**

D'après l'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP), le nombre de passagers dans les ports tunisiens est passé de 132 040 au cours des six premiers mois de l'année 2021 à 193 109 au cours des six premiers mois de l'année 2022, soit une hausse de 46,2%. Le nombre de passagers dans les ports tunisiens a retrouvé son niveau pré-pandémie. Il est légèrement supérieur à celui atteint au terme des six premiers mois de l'année 2019 (191 242, soit une augmentation de 0,9%) et de l'année 2018 (189 726, soit une augmentation de 1,7%). A noter que le port de la Goulette, situé à Tunis, concentre près de 99% du trafic de passagers de l'ensemble des ports tunisiens.

- **La Tunisie classée 88<sup>ème</sup> au rang mondial en matière d'e-gouvernance**

Selon les données de l'édition 2022 de l'E-Government Survey publiées par l'ONU en septembre 2022, la Tunisie a été classée 88<sup>ème</sup> sur 193 pays en matière de E-gouvernance avec un EGDI (E-Government Development Index) de 0,6530. L'EGDI est un indice permettant de mesurer et d'évaluer l'état du développement des services publics en ligne dans les Etats membres. Il agrège trois composantes : l'OSI (Online Service Index), l'HCI (Human Capital Index) et le TII (Telecommunication Infrastructure Index). Classée 80<sup>ème</sup> en 2018 avec un EGDI à 0,6254, la Tunisie a reculé à la 91<sup>ème</sup> place en 2020 avec un EGDI à 0,6526 avant de regagner 3 rangs en 2022. En Afrique, la Tunisie occupe actuellement la quatrième place derrière l'Afrique du Sud (65<sup>ème</sup> mondiale avec un EGDI à 0,7357), l'île Maurice (75<sup>ème</sup> mondiale avec un EGDI à 0,7201) et les Seychelles (85<sup>èmes</sup> mondiales avec un EGDI à 0,6793). Selon le ministère des

Technologies de la Communication, cette dernière amélioration du classement de la Tunisie s'expliquerait par les efforts engagés en matière de développement de l'infrastructure, de dématérialisation des procédures administratives et du développement de plateformes participatives.

- **Lancement d'un programme de jumelage franco-lituanien avec la Caisse Nationale de Retraite et de Protection Sociale**

Le projet de jumelage portant sur le renforcement du régime de retraite et de sa gouvernance au profit de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS) a officiellement été lancé, mardi, à Tunis. Financé par l'Union Européenne, ce projet est le fruit d'un partenariat entre la France, la Lituanie et la Tunisie. Le budget du projet s'élève à 1,2 MEUR et l'expertise technique sera mise en œuvre via Expertise jusqu'à fin décembre 2024. Ce projet de jumelage repose sur 4 volets principaux : (i) réaliser un diagnostic et proposer des réformes du cadre légal du système de protection sociale (ii) améliorer la gouvernance de la CNRPS (iii) améliorer la qualité et la performance des services rendus par la CNRPS (iv) améliorer la communication institutionnelle, la visibilité des activités de la CNRPS et sa notoriété.

## Libye

- **Accord sur le remboursement de la dette de 4 pays envers la Libye**

En marge des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Washington, le ministère des Finances du gouvernement d'unité nationale a annoncé un accord pour un rééchelonnement de la dette du Nicaragua envers la Libye sur une nouvelle base de versements semestriels réguliers et égaux. Cet accord succède à ceux conclus avec la Grenade pour le remboursement d'un prêt de 5 MUSD accordé par la Libye, avec le Monténégro pour le solde d'un prêt de 4 MUSD avant la fin de cette année et celui conclu avec les Seychelles pour le remboursement d'un prêt de 4,5 MUSD.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)